

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 26 Octobre 2017**

L'an Deux mille dix-sept le 26 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Etaient présents : Mme PATIN, M. LATIL, M. CANAC, M. CAPELLE, M. BLONDEAU, M. MUZAS, M. BEGUE, M. FORTIER, Mme HAMON.

Etaient absents excusés : Mme ROSSET a donné procuration à Mme HAMON
Mme BRUNET a donné procuration à Mme CHAVILLON
M. BERTHON a donné procuration à M. LATIL

Etait absente : Mme GUIRAL,

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation	18 octobre 2017
Nombre de membres présents	10	Date de l'affichage	19 octobre 2017
Nombre de membres votants	13		

Mme le Maire ouvre la séance et donne lecture du courrier de Mme Laure GUIRAL qui l'informe de sa démission de conseillère municipale et l'a acceptée.

Elle procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose M. LATIL comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2017.

Mme le Maire propose l'approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **12 voix POUR**.

1 ABSTENTION M MUZAS absent à ce conseil.

Point N° 3 : Validation du devis pour la réfection et la réparation de la voirie communale.

Mme le Maire laisse la parole à M. FORTIER qui présente les devis des entreprises concernant les différents travaux de voirie, 2 entreprises ont été consultées : Entreprises MTP et EUROVIA.

A cet effet, le Conseil municipal décide de faire appel à la société EUROVIA pour la réalisation des travaux suivants :

- Réfection partielle de la voirie pour un montant TTC de 3 669,60 €.
- Nids de Poule pour un montant TTC de 4 734,40 €.
- Réfection partielle de la cour de l'école pour un montant TTC de 3 317,16 €.

Vote à l'unanimité par **13 voix POUR**, la réfection partielle de la voirie ainsi que les nids de poule et le revêtement de l'école, par l'entreprise EUROVIA.

Point N° 4 : Approbation du rapport d'activité de la CCCY pour l'année 2016.

Mme le Maire propose de voter le rapport d'activité annuel 2016 de la Communauté de Communes de Cœurs d'Yvelines (C.C.C.Y).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**, l'approbation de ce rapport pour l'exercice 2016.

Point N° 5 : Approbation du rapport d'activité du SIRAYE pour l'année 2016.

Mme le Maire propose de voter le rapport d'activité annuel 2016 de la SAUR ainsi que le rapport du gestionnaire de l'eau le SIRYAE - Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**, l'approbation du rapport annuel de l'exercice 2016 de la SAUR et du SIRAYE.

Point N° 6 : Approbation du rapport d'activité du SIEED pour l'année 2016.

Mme le Maire propose de voter le rapport d'activité annuel 2016 du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (S.I.E.E.D.).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**, l'approbation de ce rapport annuel pour l'exercice 2016.

Point N° 7 : Décision modificative chapitre 014.

Mme le Maire laisse la parole à Mme PATIN qui demande de régulariser le chapitre 014 pour un montant de 3 999.00 € demandé par la Trésorerie de Montfort l'Amaury, pour valider les dépenses du FPIC et FNGIR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR** la décision modificative.

Point N° 8 : Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

Mme le Maire laisse la parole à M. LATIL qui propose la renégociation par le Centre Interdépartemental de Gestion du contrat groupe d'assurance statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité par **13 voix POUR**.

Point N° 9 : Demande de remise gracieuse de pénalités sur le paiement de la cantine.

Mme le Maire demande au Conseil municipal la remise gracieuse de pénalités de retard sur les repas de cantine d'une famille, suite à des problèmes de santé avec leur enfant cette famille a générée des difficultés financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De voter avec une remise de pénalité totale par : 6 voix POUR.

De voter avec une remise de pénalité par moitié : 7 voix POUR.

Le Conseil municipal précise que cette remise est exceptionnelle.

Point N° 10 : Acceptation de la donation de la parcelle cadastrée ZC157, succession Boulanger.

Mme le Maire laisse la parole à M. CAPELLE qui expose la demande d'une propriétaire pour la donation d'une parcelle de terre en friche de 220 m² située en zone agricole.

Elle propose de faire donation de cette parcelle à la commune afin de régler la succession de ces parents.

M. CAPELLE précise que cette parcelle est en limite d'une parcelle appartenant à la commune, cette donation n'engendrera pas de frais pour la commune ils seront pris en charge par les donateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité par **13 voix POUR**.

Mme le Maire lève la séance à 22h20

Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-le-Roi

Conseil Municipal 26 octobre 2017